

ASSEMBLÉE NATIONALE20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC270

présenté par

M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessimy, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon,
M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly,
Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Patrimoines	0	0	0
Création	0	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1	1
TOTAUX	1	1	
SOLDE	0	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 euro pour l'action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme n° 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action 7 « Fonctions de soutien du ministère » du programme n° 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » (en hors titre 2). En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.

Cet amendement d'appel vise à mettre en avant une demande importante des acteurs du secteur de la presse, concernant la nécessité d'ajouter les abonnements à la presse papier au sein du Pass Culture pour les jeunes. Il s'agit également d'une recommandation du rapport de la mission flash sur « l'éducation critique aux médias » afin d'aider le travail d'éducation aux médias via la presse, pour les jeunes.

Aujourd'hui, et le rapport de la mission flash l'a révélé, de nombreux jeunes s'enferment dans un entonnoir idéologique qui les confortent dans leurs opinions et s'éloignent de plus en plus des médias traditionnels. Les acteurs de la presse sont unanimes sur le fait que l'ouverture du Pass Culture à la presse, aiderait pour lutter contre la désinformation et aiderait à la démocratisation des médias traditionnels.